

RANNEE - DROUGES MOUSSE - ARBRISSEL

Ille-et-Vilaine



Rannée
Drouges
Moussé
Arbrissel

Association de
Randonnée Pédestre

PROMENADES ET RANDONNÉES
10 circuits, 87 km de chemins
et petites routes balisés,
à parcourir à pied ou en V.T.T.

COMMUNE DE RANNÉE

4 circuits, 42 km de chemins et petites routes
Lieu de départs des circuits : Parking de l'étang du Noyer, route de Retiers (Table de pique-nique, pèche, toilette publique).

Circuit n° 1 : CIRCUIT DU BOURG

Distance 4km600, variante 5km600
Durée 1 h à 1 h 30
BALISAGE VERT

ITINÉRAIRE : Parking de l'Etang > le Centre Bourg > Brétigné > St-Lazare > la Sallerie > la Croix de la Barre > le Petit Goupillel > la Perrière > le Pont Gautier > la Fontaine St-Crépin > L'église de Rannée > l'Etang.

VARIANTE : Parking de l'Etang > Dans le virage en direction de la Gaudinière prendre l'ancienne voie Ferrée (Zone humide) > la Sallerie > le Pont > la Zone d'activité > descendre le grand chemin jusqu'au Grand Goupillel > reprendre l'itinéraire initial au Petit Goupillel.

Circuit n° 2 : CIRCUIT DES ONZE VILLAGES

Distance 11 km – Durée 2 h 45
BALISAGE BLEU

ITINÉRAIRE : Parking de l'Etang > le Bourg > le Pont Gautier > la Perrière > la Haute Grée > les Grées > le Breil > Tire Hare > Cahors > la Rinjardière > Villeneuve > le Creux Chemin > la

Bécannièrre > la Grande Bécannièrre > l'Ancienne Voie Ferrée > Pérouse > l'Etang du Noyer.

Circuit n° 3 : CIRCUIT DU CHÊNE A LA VIERGE

Distance 18 km – Durée 4 h 30
BALISAGE ROUGE

ITINÉRAIRE : Parking de l'Etang > le Bourg > le Pont Gautier > la Perrière > Mauhy > les Grands Ormeaux > le Pont de Monboursy > la Périnelle par la zone tampon > la Grande Croix > la Grimbaudière > l'Aitre > les Longueraies > le Chêne à la Vierge par la Pletterie et la Rocherie > revenir sur ses pas > la Basse Gaumonerie > traverser la D 463 > la Pratière > le Breil > Tire Hare > Cahors > la Rinjardière > Villeneuve > le Creux Chemin > Freulin > la Bécannièrre > la Grande Bécannièrre > l'Ancienne Voie Ferrée > l'Etang du Noyer.

Circuit n° 4 : SUR LES PAS DES ROMAINS

Distance 10km500 – Durée 2 h 30
BALISAGE JAUNE

ITINÉRAIRE : Parking de l'Etang > l'Ancienne Voie Ferrée > la Grande Bécannièrre > la Chaussée > l'Ecottais > la Marquerie > les Sangles > la Bussonnière > prendre le chemin qui passe au sud du Davier et qui rejoint les Sangles > avant les Sangles rejoindre le bois de Tincé > la Noë Robin > la Gaudinière > l'Etang du Noyer.

COMMUNE DE DROUGES

3 circuits, 26 km de chemins et petites routes
Lieu de départs des circuits : Place de la Mairie (Table de pique-nique, toilettes publiques).

Circuit n° 5 : CIRCUIT DES HORIZONS

Distance 3km200 – Durée 0 h 50
BALISAGE JAUNE

ITINÉRAIRE : Place de la Mairie > la Fontaine Jean > au bout de la route de la Touche prendre le chemin à droite puis la route de la Prise > le Pâtis Boursier > longer la Forêt < descendre à gauche l'Ancienne Voie Ferrée > traverser la route de la Touche > longer derrière la glissière de sécurité de la RD 178 pour rejoindre l'Etang et la Place de la Mairie.

VARIANTE : Longer derrière la glissière de sécurité de la RD178 > rejoindre le lotissement > traverser la route à droite > longer le ruisseau > rejoindre l'église prendre à gauche > direction Place de la Mairie.

Circuit n° 6 : CIRCUIT DES RUISSEAUX

Distance 11km200 – Durée 2 h 45
BALISAGE VIOLET

ITINÉRAIRE : Place de la Mairie > avant l'Eglise à droite > ancienne route de Drouges à Rannée > la Bécannièrre > longer la route en contre-bas à gauche de la maison > la Grande Bécannièrre > traverser la RD 178 > route de Chelun > route de Ronde (variante vers le Chesnay) > le Creux Chemin > Villeneuve > la Rinjardière prendre le chemin à droite > longer et emprunter le Ruisseau de l'Ardenne (zone inondée) > la Bouverie > la Maison Neuve > le Chesnay > l'Oliverie > la Feuillée > la Rouauderie > à

gauche le premier chemin vers la Forêt > longer la Forêt > traverser la RD 178 face à la centrale E.D.F. > à gauche la Touche par l'Ancienne Voie Ferrée > traverser la route de la Touche > longer derrière la glissière de sécurité de la RD 178 pour rejoindre l'Etang et la Place de la Mairie.

Circuit n° 7 : CIRCUIT DES BRACONNIERS

Distance 11km800 – Durée 3 h
BALISAGE ORANGE

ITINÉRAIRE : Place de la Mairie > avant l'Eglise à droite > ancienne route de Drouges à Rannée > à 1 km la Bécannièrre (1ère maison) > à gauche vers chemin des Crêtes > la Bretonnière > les Pierres avant la Guigne en Bois prendre un large chemin à gauche > longer la forêt > la Petite Garenne > longer la Forêt jusqu'à la Pinsonnière > le Pâtis Boursier > longer la Forêt > descendre à gauche l'ancienne Voie Ferrée > traverser la route de la Touche > longer derrière la glissière de sécurité de la RD 178 pour rejoindre l'Etang et la Place de la Mairie.

COMMUNE DE MOUSSÉ ET ARBRISSEL

3 circuits, 19 km de chemins et petites routes
Lieu de départs des circuits : Parking du Parc de l'Ardenne à Moussé.

Circuit n° 8 : CIRCUIT DU PARC DE L'ARDENNE

Distance 1km900 – Durée 0 h 30
BALISAGE VIOLET

ITINÉRAIRE : Parking du Parc > route de Drouges > vers RD 47 vers Rannée > à gauche chemin vers la Marquerie > au bout à gauche > puis longer le lotissement > au bout du chemin reprendre à droite > remonter jusqu'à la Marquerie > reprendre à droite vers Moussé > traverser RD47 > descendre vers le Parc de l'Ardenne.

Circuit n° 9 : CIRCUIT DES CRÊTES

Distance 7km200 – Durée 1 h 50
BALISAGE VERT

ITINÉRAIRE : Parking du Parc de l'Ardenne > traverser route de Drouges > vers le Plessis > la Bretonnière > à gauche chemin des Crêtes > la Bécannièrre > la Grande Bécannièrre > l'Ecottais > la Marquerie > Moussé > Parc de l'Ardenne.

Circuit n° 10 : CIRCUIT ROBERT D'ARBRISSEL

Distance 10km300 – Durée 2 h 30
BALISAGE BLEU

ITINÉRAIRE : Parking du Parc > traverser route de Drouges > le Plessis > la Bretonnière > à gauche vers les Pierres > route de Roman-Arbrissel > vers Arbrissel à 350 m à gauche reprendre le chemin pour Brault > Arbrissel traverser RD 47 > face à l'Etang à gauche pour visite de l'Eglise et de la Fontaine Robert d'Arbrissel où à droite > l'Aunay > Garmont > suivre panneaux (C10) puis Moussé > Parc de l'Ardenne.

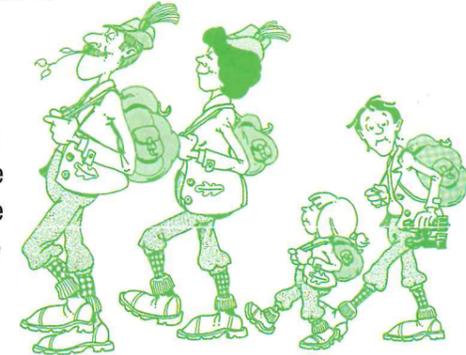
INFOS PRATIQUES

NATURE DU TERRAIN : Les circuits se déroulent en pleine nature, le plus souvent par des chemins de terre. Ces chemins n'ont fait l'objet, pour la majorité d'entre eux, d'aucun aménagement particulier (sauf balisages, chicanes, passerelles). Certains d'entre eux sont utilisés par les engins agricoles et les troupeaux, et peuvent se révéler par endroit assez boueux, voir inondés, surtout en hiver.

RESPONSABILITÉ : Il est rappelé qu'il est strictement interdit de pénétrer dans les domaines privés non autorisés. Les randonneurs circulent sous leur propre responsabilité. L'A.R.P. ou les communes ne seraient pas engagées par les dommages que les randonneurs pourraient causer, ni les accidents qui pourraient leur survenir.

CIRCULATION EN V.T.T. : Sur les portions de routes, les vététistes se doivent de respecter le code de la route. Certaines portions de circuits sont strictement réservées aux randonneurs pédestres. Ce sont pour les circuits 1, 2 et 3 le passage qui part de la Perrière direction le Pont Gautier et qui remonte au bourg en longeant l'Ardenne. Et

pour les circuits 2, 3 et 4 le passage qui part de Pérouse et qui traverse l'Ardenne pour rejoindre l'Etang de Rannée.



CHARTRE DU RANDONNEUR

Le randonneur profite de la nature et de ce fait, la respecte.

- il suit les sentiers et les chemins existants,
- il évite de piétiner et de ramasser la flore sauvage (souvent protégée),
- il respecte les cultures en les contournant,
- il pense toujours à refermer les barrières après son passage,
- il n'allume pas de feu,
- il ne profite pas de faire son marché lorsqu'il longe un verger ou un champ de primeur,
- après un pique-nique, il ramasse ses débris, même les plus petits, et il ne les dépose que dans des lieux prévus à cet effet,
- il ne jette pas n'importe où ses cigarettes.

Certaines zones peuvent être humides, voire même très mouillées.

Il est strictement interdit d'emprunter les champs et les prés alentours.
Se mouiller les pieds fait partie de l'aventure.
Prendre des chaussures adaptées au terrain.

Toutes reproductions ou modifications, mêmes partielles, interdites.
Pour plus de précisions se procurer les cartes I.G.N. 1319 Est, 1319 Ouest

3^{ème} édition : Mai 2012